

**J'ai le plaisir de vous confirmer que vous êtes admis en classe de
MENTION COMPLEMENTAIRE MAQUETTES ET PROTOTYPES**

Veuillez trouver ci-joint un dossier d'inscription à transmettre complété au secrétariat de direction
au plus tard le 17 juin 2022 ou durant la semaine suivant notre appel pour les admis sur liste complémentaire

Cette inscription scolaire est obligatoire pour tous les étudiants et alternants

même ceux passant en contrat d'apprentissage au **lundi 26 septembre 2022.**

PIÈCES À FOURNIR :

La fiche de renseignements ci-jointe à remplir en rouge, à signer et à nous expédier, accompagnée des pièces ci-dessous :

- ❖ **1 photo d'identité récente au format officiel et en original** (indiquer au dos : votre future classe, votre nom et votre prénom)
- ❖ **1 chèque de 200 Euros** à l'ordre du lycée Léonard de Vinci - Villefontaine (indiquer au dos le nom et la classe).
Cette somme permettra d'octroyer un crédit de départ pour les photocopies et de mutualiser des achats de fournitures au prix de gros, donc à prix réduit pour une partie de la matière d'œuvre pour les cours de studio de conception, atelier, pratiques plastiques (hors projets personnels).
Ceci afin d'éviter de très nombreuses démarches individuelles et donc perte de temps, pour que les étudiants puissent se procurer ces matériaux très spécifiques, pour permettre de les payer bien moins chers, d'éviter le transport des matériaux (et oublis) et de pouvoir conserver les œuvres réalisées.
La somme demandée ne représente qu'une partie (50 à 60 %) du coût de la matière d'œuvre distribuée pour l'année.
Cette participation, calculée dans l'intérêt des familles, est facultative mais fortement conseillée pour chacun, comme pour le fonctionnement collectif et administratif.
- ❖ **1 chèque de 8 Euros** (indiquer au dos le nom et la classe), également facultatif établi au nom de la **Maison des Lycéens** pour permettre le développement des activités extrascolaires et aider au financement des sorties et voyages scolaires.
- ❖ **1 chèque de 25 Euros** facultatif à l'ordre de l'**Association Nuit Blanche** (indiquer au dos le nom et la classe). Cette importante association des étudiants en Design a pour but d'aider au financement des voyages, à l'achat de matériel et au développement de la vie collective et de mettre en contact les nouveaux et anciens élèves ainsi que les partenaires professionnels.
L'adhésion est fortement conseillée.
- ❖ **La fiche d'accès au self-service** (joindre les chèques demandés). **Faire demande du Pass Région sur le site : <https://passregion.auvergnerhonealpes.fr/>** Le badge sera obligatoire le jour de la rentrée (accès portail, self).
- ❖ **La fiche médicale (avec une photo d'identité collée)**
- ❖ **Pour l'affiliation à la sécurité sociale : Prendre contact avec votre CPAM.**
 - Une liste de matériel individuel à acquérir et à apporter dès le jour de la rentrée est à télécharger sur le site du lycée (Onglet « Mention complémentaire »).

ATTENTION : Si les pièces demandées ne sont pas fournies, **vous ne serez pas inscrit.**

REGLEMENT INTERIEUR

Il est consultable sur le site Internet du lycée <https://leonard-de-vinci.ent.auvergnerhonealpes.fr/> et sur l'E.N.T. à la rentrée.

AUTRES INFORMATIONS

BOURSES

Seuls les étudiants sortant du baccalauréat sur cette formation peuvent prétendre aux bourses. Cette formation ne permet pas théoriquement l'octroi de bourses de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi l'alternance en contrat d'apprentissage est fortement conseillée.

RAPPEL : En alternance, l'inscription ne sera effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise avant le 23 septembre 2022, (4 semaines après la rentrée scolaire pour tout statut). Ces contrats devront commencer le 26 septembre 2022. Les premières semaines de formation du 2 au 23/09 s'effectueront sous statut scolaire.

*Les personnes n'ayant pas de contrat d'alternance au 23 Septembre 2022 et n'ayant pas été retenues sous statut scolaire à cette date quitteront la formation.

RENTREE SCOLAIRE : VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2022 À 9 HEURES

Nous vous conseillons de prendre contact dès maintenant avec les bailleurs pour retenir un logement (voir liste sur le site du lycée). Les étudiants ayant obtenu un logement par l'intermédiaire d'un bailleur social devront nous remettre signé pour la semaine de la rentrée le coupon d'engagement de la charte de bon voisinage ci-joint. Vous pouvez envisager des collocations inversées avec des alternants d'autres classes du pôle (Licence ou DNMADE3), voir pour cela les plannings de ces formations sur le site et solliciter pour mise en contact le : secretariat@designvillefontaine.com

La Provisoire,
Maryline Rochette

Identité de l'élève			
Nom :			
Prénom :			
Né (e) le :	Commune de naissance :	Code département :	
Nationalité :	Sexe (1) :	Masculin	Féminin
Tél. portable :	Adresse mail :		

Inscription pour l'année 2022/2023			
Division ou classe :			
Régime (1) :	Demi-pensionnaire	Externe	Interne

Scolarité de l'année précédente (2021/2022)			
Nom de l'établissement :		Statut de l'établissement (1) :	
Ville :	Code Département :	Public	Privé
Division ou classe :			

Renseignements familiaux des Représentants Légaux	
Situation de famille :	
En cas de séparation, joindre un document officiel sur les modalités de garde et résidence de l'enfant	
Nombre d'enfants à charge :	Nombre d'enfants scolarisés dans le second degré :

Représentant légal à Contacter en Priorité			
Nom :			
Prénom :	Lien de parenté (1) :		Père Mère
Adresse : _____			
Code postal :	Commune :		
Pays :			
Est-ce la résidence principale de l'élève (1) : OUI NON			
Tél. Domicile :	Tél. Travail :	Tél. Portable :	
Adresse mail :			
Profession :		Code Profession (2) :	
Autorisez vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (1) : OUI NON			

Représentant Légal			
Nom :			
Prénom :	Lien de parenté (1) :		Père Mère
Adresse : _____			
Code postal :	Commune :		
Pays :			
Est-ce la résidence principale de l'élève (1) : OUI NON			
Tél. Domicile :	Tél. Travail :	Tél. Portable :	
Adresse mail :			
Profession :		Code Profession (2) :	
Autorisez vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (1) : OUI NON			

Autre représentant ou personne à contacter			
Nom :			
Prénom :			
Lien de parenté :			
Tél. Domicile	Tél. Travail	Tél. Portable	
Adresse mail :			

(1) Rayez la mention inutile

(2) Voir liste de codifications des professions jointe

Nous avons bien pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement [consultable sur le site du Lycée dès à présent (Onglet "Le Lycée" - Rubrique "Vie Scolaire") et sur l'E.N.T. à la rentrée]

Date :

Signature des représentants légaux

Signature de l'élève

LISTE DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

CODE - LIBELLÉ

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

- 11 – Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 – Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 – Agriculteurs sur grande exploitation

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

- 21 – Artisans
- 22 – Commerçants et assimilés
- 23 – Chefs d'Entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

- 31 – Professions libérales
- 33 – Cadres de la fonction publique
- 34 – Professeurs, professions scientifiques
- 35 – Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 – Professeurs des Ecoles, Instituteurs et assimilés
- 43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 – Clergé, religieux
- 45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 – Techniciens
- 48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 – Policiers et militaires
- 54 – Employés administratifs d'entreprises
- 55 – Employés de commerce
- 56 – Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 62 – Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 – Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 – Chauffeurs
- 65 – Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 – Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 – Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 – Anciens agriculteurs exploitants
- 72 – Anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 74 – Anciens cadres
- 75 – Anciennes professions intermédiaires
- 77 – Anciens employés
- 78 – Anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- 81 – Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 – Militaires du contingent
- 84 – Elèves, étudiants
- 85 – Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 – Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
- 99 – Non renseignée (inconnue ou sans objet)

Maison des lycéens

La Maison des lycéens est une association de loi 1901.

- **Tous ses responsables sont élus parmi les enseignants et les élèves ou étudiants du Lycée**
- **Comme pour toute association, la clef, c'est l'adhésion : 8 euros (montant inchangé). Le chèque doit être établi à l'ordre de la Maison des Lycéens.**

Etre adhérents, cela veut dire :

- bénéficier de tarifs réduits pour les sortie et voyages scolaires
- bénéficier des photos de classe à un tarif avantageux
- bénéficier de l'accès aux clubs. Exemple de clubs ayant eu lieu les années précédentes
 - Club Musique
 - Club Magic
 - Club Média
 - Club Orthographe

D'autres activités sont possibles : il suffit de les proposer, de les organiser, de les animer. On attend vos projets !

La Maison des Lycéens finance des évènements en lien avec le Conseil pour la Vie Lycéenne (CVL) : fête de Noël, Carnaval, Bal des Terminales. Elle participe également à la gratification des élèves investis.

Animer l'association, c'est possible et ouvert : une fois l'an, les responsables sont élus par les adhérents, pour présider, faire le secrétariat ou la trésorerie de l'association. Envie d'une première expérience associative, mais peur de se lancer seul(e) ? La solution : se présenter comme suppléant(e).

Tous les adhérents peuvent bien entendu animer les activités de leur choix, pourvu que l'activité soit acceptée en assemblée générale de la Maison des Lycéens.

La Maison des Lycéens, c'est l'association de toutes et tous faite pour toutes et tous.

ADHEREZ !

FICHE D'ACCES AU SELF SERVICE

La fiche d'accès est à rendre avec le dossier d'inscription

L'ADMISSION AU SELF EST SUBORDONNEE A :

- * L'achat de 20 repas à 3.45 € l'unité, soit : **69 €**
- * Un pass'région valide pour accéder au self

Le chèque, *libellé à l'ordre du lycée Léonard de Vinci* est à joindre à la présente fiche d'accès au self qui doit être remplie par tout élève souhaitant bénéficier du service de restauration à la rentrée (même de manière occasionnelle)

A REMPLIR PAR L'ELEVE :

NOM : PRÉNOM :

Classe demandée

Adresse mail
(pour envoi des codes TurboSelf)

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
NOTE AUX ETUDIANTS

PASS'REGION

Le pass'région permet d'avoir accès à l'établissement et au self
Il est indispensable de l'avoir dès la rentrée.

Obtenir le pass'région

Créer un compte sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>
puis commander le pass'région (cocher la case "livraison à domicile")

Perte, vol ou détérioration du pass'région

Pour renouveler la demande de pass'région, il faut se connecter sur son espace personnel sur le site de la Région Rhône Alpes.

Le délai d'attente pour la réception de la nouvelle carte est de 3 semaines.

Accès au restaurant scolaire

Il est à noter que l'organisation et l'équipement du service annexe d'hébergement du Lycée Léonard de VINCI ne permettent pas la prise en charge des diverses particularités alimentaires sans prescription médicale.

Horaires

De 11 H 30 à 13 H 15, des restrictions de passage pour certaines classes ou groupes de classe sont mises en place en début d'année en fonction des emplois du temps afin de réduire l'attente des élèves.

Tarifs 2022

Le repas	3.45 €
----------	--------

Recharge du badge

- Par **chèque**, à déposer dans la boîte aux lettres dans le hall d'accueil, établi à l'ordre du Lycée Léonard de Vinci (Inscrire au dos du chèque le Nom, Prénom de l'élève)
- Par **espèces**, au service Gestion, tous les matins.
- Par **télépaiement** sur le site turboself, un login et un mot de passe seront communiqués fin août.

Réservation

Pour accéder au self, les élèves doivent avoir réservé leur déjeuner avant minuit la veille.

La réservation peut se faire jusqu'à 6 semaines avant et l'annulation de réservation avant minuit.

Une borne est mise à disposition des élèves dans le hall d'accueil pour réserver et pour imprimer un ticket d'oubli de carte.

La documentation pour créer un compte turboself est transmise par mail fin août.

FICHE DE SANTE

Confidentiel, à l'usage de l'infirmière

NOM : Prénom :

Les parents voudront bien placer ce document sous enveloppe cachetée portant la mention « FICHE MEDICALE » et la remettre avec le dossier d'inscription lors de la chaîne d'inscription. Cette fiche sera conservée à l'Infirmierie et soumise au secret professionnel.

Fiche remplie le :

ETABLISSEMENT



Photo
OBLIGATOIRE

☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe ☐ Interne Classe

Né(e) le à Nationalité

Adresse

N° Sécurité Sociale : ./. . /.. /.. /... /... /.. /

Téléphone, en cas d'urgence, du domicile n°

Du lieu de travail du Père n°, de la Mère

N° de portable du Père, de la Mère

D'un voisin : (nom.....)

Je soussigné (e) Nom Prénom

Déclare avoir pris connaissance qu'en cas d'urgence il sera fait appel au SAMU(15) et que le médecin régulateur des urgences décidera les mesures les plus appropriées à l'état de mon enfant. Je m'engage à venir le chercher à sa sortie de l'hôpital.

Signatures

Père

Mère

Tuteur

Nom, prénom, profession du père

Nom, prénom, profession de la mère

Nombre d'enfants et âges

REEMPLIR AVEC LE CARNET DE SANTE ET JOINDRE UNE COPIE DU CARNET DE VACCINATION

Dates de vaccination				Médecin
Vaccin obligatoire		Vaccin recommandé		
DT POLIO	BCG et IDR	ROR	Hépatite B	
1°)				
2°)				
3°)				
Rappels				

Renseignements divers, observations particulières, pathologies, troubles des apprentissages

Fait-il des allergies ? (Indication médicamenteuse avec ordonnance du médecin traitant en cas de crise et contre indication à l'emploi de certains produits)

Nom, adresse, n° de téléphone du médecin de famille :

Donner tout autre renseignement qui pourrait être utile à l'infirmière de soins (maaises, trouble nerveux, troubles cardiaques, convulsion, épilepsie, diabète, traitement en cours, séquelle d'accident en cours)

Handicap : Visuel Auditif
Statique Langage

Si l'enfant suit actuellement un traitement médical, celui-ci doit être déposé à l'infirmierie avec l'ordonnance actualisée du médecin traitant.

Dernier établissement scolaire fréquenté (Nom et Adresse)

Logements

➤ Offres de particuliers

- **Chambre chez l'habitant** : Quartier des Roches, à 5 minutes du lycée avec le bus A, à 1/4 d'heure à pieds, à 10,15 minutes depuis la gare de La Verpillière.
Chambre meublée avec accès aux autres pièces de l'appartement (cuisine, salle de bains, toilettes, salon, balcon), WIFI. Pas de repas fourni.
Prix : 330€/mois.
Mme ARMAGNAT 06 43 13 25 62 - Les Ravinelles, rue Louis Ganel - Bât. C - 38090 Villefontaine
- **Chambre meublée** : proche de la gare routière et du centre commercial, accès à pieds au lycée.
Prix : 400€/mois tout compris, avec petit-déjeuner, repas du soir 4€.
Mme COMTET 06 68 11 56 85
- **Studio étudiant meublé de 26m²** : situé à L'Isle d'Abeau, le studio est équipé d'une kitchenette et d'une salle de bains.
Prix : 370€/mois toutes charges comprises (pas de taxe d'habitation ni d'abonnement EDF à payer).
Mme GRASSET GRZYWACZ 04 26 09 95 72 ou mariepierre.grasset@gmail.com
- **Chambre meublée de 10 m²**, avec un grand placard de rangement, à l'étage d'une maison mitoyenne avec jardin, garage et vue sur l'étang de Vaugelas.
Située à 500 mètres/5 mn à pieds du lycée, des commerces de St-Bonnet, du supermarché Casino, du cinéma et de la piscine, dans un quartier calme.
Prix : 340 €/mois charges comprises.
Mme LAURENT Frédérique 07 49 44 66 45 - fresola@laposte.net - 31, Avenue des pins - Pavillon 9 - 38090 Villefontaine
- **Chambre à louer pour étudiant/étudiante dans une maison à Villefontaine** tout près de l'arrêt de bus. Salle de bains, WC et cuisine communs. Loyer : 250€/mois charges comprises.
Mme GUEFFIER Annick - 77 rue du Bret, cidex 251 (pavillon 19) - 38090 Villefontaine 06 84 08 78 46 - 04 74 96 49 20 - gueffier.annick@orange.fr
- **Studio meublé de 37m² + terrasse au 1er étage avec ascenseur** ; pièce principale avec coin nuit, cuisine équipée ouverte, dressing, salle de bains, WC séparé, place de parking.
Situé à Villefontaine, quartier de Servenoble, proche de toutes les commodités du centre ville et accessible à pied en 5 mn au lycée Léonard de Vinci. Loyer : 330€ /mois + 62€ de charges (chauffage inclus).
Mme DAEUBLE 06 31 62 71 46

➤ Bailleurs

- **Résidence Les Compagnons du Devoir et du Tour de France** : 90, boulevard de Villefontaine, 38090 Villefontaine. **Contact** Mme Florence MONET au 04 28 70 16 90 - **Sur internet** : www.compagnons-du-devoir.com

- **Résidence étudiante à Villefontaine, face au Lycée** : Gestion par la SEMCODA de Bourgoin Jallieu - studios individuels (kitchenette, salle de bains et WC) - **internet-agence2@semcoda.com** - 04 74 96 32 93 (Villefontaine)

- **FONCIA l'Immobilière** : L'agence Foncia est située au 14, rue de la Libération – B.P. 40105 – 38302 Bourgoin-Jallieu Cédex. **Contact** le service commercial au 04 74 28 04 96 ou Corinne MANTEL au 06 31 94 82 39 ou corinne.mantel@foncia.fr

- **IMMOBILIERE RHONE ALPES** : 15, Carré Léon Blum, à Villefontaine – Mme WIART au 04 74 96 88 55.

- **ALPES ISERE** : 04 76 20 50 50 ou contact.client@opac38.fr

- **SEMCODA** : 7, esplanade de la Pinède – 38090 Villefontaine – www.semcoda.com pour télécharger le dossier. Mme BAURAIN au 04 74 96 32 93 ou emilie.baurain@semcoda.com

- **MFI PHIJ Résidence les quatre vents (ex UMIJ)** : 22, impasse des 4 vents (quartier des Roches) à Villefontaine – Leur offre est composée de studios meublés, T1 de 15 à 17m2 ou T1', de 20 à 25 m².

04 74 27 16 67 - lqvaccueil@mutualiteisere.org

www.mutualiteisere.org/services-logement.html

Préinscriptions sur site internet ou par téléphone. N'accepte que les étudiants majeurs.

- **DYNACITE** : 4, place des Tourelles – 38080 L'Isle d'Abeau. **Contact** le 04 74 14 14 14 ou par mail communication@dynacite.fr ou s.tersigni@dynacite.fr. Pour demander un dossier, www.dynacite.fr

- **PLURALIS** : 19, rue Serge Mauroit à Villefontaine. **Contact** : Mme PUMO 04 74 96 71 84, le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h.

CHARTRE DE BON VOISINAGE

Vous allez avoir parmi vos voisins des personnes âgées, des jeunes mamans avec des bébés et surtout des locataires qui en vertu du bail qu'ils ont signé ont droit au respect de leur tranquillité et peuvent exiger par voie judiciaire que leurs droits soient respectés.

Nous vous précisons donc que vous devez, en tant que locataire respecter le règlement intérieur de votre résidence et ne rien faire qui pourrait porter préjudice aux autres résidents ou à l'intégrité de votre immeuble.

En particulier :

- Votre logement n'est pas une salle de spectacle ni un lieu de regroupement pour organiser des manifestations bruyantes (soirées musicales entre autre). Le lycée et la Mairie peuvent vous aider à trouver des lieux plus adéquats pour ce genre de réunion.
- Le hall de votre immeuble n'est pas un lieu de regroupement (cela est même interdit par la loi).
- Les portes d'accès de l'immeuble doivent être maintenues fermées et vous devez veiller à ne pas les claquer.
- Vous devez veiller à ne pas laisser pénétrer dans l'immeuble par votre intermédiaire, des personnes étrangères à l'immeuble.
- Votre logement doit être entretenu et maintenu en bon état.
- Si vous disposez d'un balcon ou d'une terrasse, vous devez veiller à ce que ce lieu soit maintenu dans un état convenable et qu'il ne serve pas de débarras.
- En tant que jeunes adultes responsables, vous devez donner l'exemple aux enfants de la résidence en respectant le travail des agents d'entretien : pas de papiers, de canettes, de mégots, jetés dans les parties communes et espaces verts.

Persuadés que vous serez tout à fait attentifs et respectueux, et que vous nous aiderez à faire de notre immeuble un lieu où il fait bon vivre, nous vous souhaitons un bon emménagement et une bonne année scolaire.

P.S. : Remettre le jour de la rentrée le coupon d'engagement ci-joint signé.

COUPON D'ENGAGEMENT

Mesures visant à faire respecter, par les étudiants, « La charte de bon voisinage »

1. L'organisme met à la disposition des étudiants des logements appropriés.
2. M, Melle s'engage à respecter la charte de bon voisinage et le bon règlement intérieur dans l'immeuble d'habitation à l'adresse
3. Le proviseur du Lycée Léonard de Vinci soutient la demande visant à réguler l'utilisation des logements.

Pour cela, il sera informé par l'organisme,
des éventuels dysfonctionnements.

Date

L'Etudiant